

APPENDICE NO 2

feuilleton comporte une multitude de questions qui peuvent parfaitement prendre tout le temps de la discussion.

Le PRÉSIDENT: Voit-on sur l'agenda le problème de l'inflation et de la déflation?

M. GOOD: Non.

Le PRÉSIDENT: Pas même indirectement?

M. GOOD: Ni directement ni indirectement, pour ce que j'en sais.

M. IRVINE: Possible que d'autres pays appelés à avoir des représentants aient portée sur leur agenda; quant au Canada, il n'a rien fait en ce sens.

M. GOOD: Je me demande où serait le luxe facile ou la trivialité d'une telle recommandation. Notre Parlement a soumis la chose à ce comité au cours de l'année; nous avons même entendu un témoin de grande distinction discourir sur le sujet. Le comité lui-même n'en a pas fait l'objet de la discussion, mais si l'on en juge par les témoignages entendus, nous serions parfaitement justifiables d'émettre une opinion unanime sur l'idéal à rechercher; et, sans nous commettre en rien ni recommander telle ou telle méthode de travail, proposer à la conférence de rechercher les voies et moyens d'atteindre ce que tout le monde est d'accord à reconnaître comme une fin désirable.

M. IRVINE: Que le comité donne son opinion sur la résolution, ce qui permettra à M. Good d'en proposer une autre.

M. GOOD: Mais auparavant, je me demande s'il importe que ceci fasse l'objet d'un rapport distinct de ce comité ou s'il ne pourrait s'incorporer au rapport déjà soumis et qui m'agrée.

M. IRVINE: Proposez un amendement à ce rapport où vous annoncerez votre sentiment.

Le PRÉSIDENT: M. Irvine a proposé que ce rapport soit celui du comité.

M. GOOD: Ce qui n'exclut en rien l'existence d'un autre rapport.

Le PRÉSIDENT: Non, bien entendu.

L'hon. M. STEVENS: Avant de mettre la motion de l'avant, permettez que je dise un mot ou deux sur la question. Je ne m'oppose pas sérieusement au rapport auquel, comme l'a dit M. Irvine lui-même, on ne peut reprocher grand'chose. Mais je désire attirer l'attention du comité sur un point qui m'a frappé à première vue et que voici: je ne crois pas qu'il soit coutumier qu'un comité soumette un rapport au parlement où l'on trouve la recommandation à l'effet que, la prorogation effectuée, et à une date quelconque ou encore durant la prochaine session du parlement, il soit présenté une motion. En effet la situation nécessiterait une motion à faire l'an prochain, que la recommandation soit incorporée au rapport ou non. C'est là une chose absolument nouvelle à faire surgir l'an prochain.

M. MITCHELL: C'est tout au plus un pieux désir.

L'hon. M. STEVENS: J'avais compté que nous irions plus loin. Nous ne faisons en somme que publier les témoignages. Or je suis de ceux qui croient plus rationnel de s'en tenir aux réalités que de faire croire à l'existence d'une chose sans existence vraie. Il serait préférable, il me semble, qu'au lieu de prier le Parlement de remettre la question à une session ultérieure, nous propositions —et l'idée chère à M. Good y trouverait son compte—porter la chose à la connaissance du Gouvernement par le ntremise du Parlement en lui laissant l'initiative qui lui agréera. Cette attitude comporterait une couple d'effets. Tout d'abord l'insertion de l'un de ces problèmes sur l'agenda canadien à la conférence économique en perspective. Cependant les témoignages comportent, pour le Canada comme pays, des choses de bien plus grande valeur que l'étude de ce problème particulier. Je veux parler du problème épineux qui agite tout particulièrement l'Ouest. Et ici je dois rappeler aux honorables membres du